YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Préfecture
le 12 DECEMBRE 2022
et de la publication
le 12 DECEMBRE 2022
Le Maire

Secrétariat général
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : OC/SM

Arrêté n° 2022/555
(Série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à Mme Nicole LAMOTH, Adjoint au Maire (vente du 27 rue du Château de Grosbois).

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-18,

VU la délibération n° 2017-11-587 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017, concernant la cession au prix de 120 000€ hors taxe et hors droits de mutation à la SAEM Habiter à Yerres de la propriété communale cadastrée AI 276, sise 27 rue du Château de Grosbois,

CONSIDERANT la signature de l'acte authentique prévue le 21 décembre 2022,

CONSIDERANT que le Maire est empêché,

ARRETE

Article 1er : Mme Nicole LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, reçoit délégation à l'effet de signer tout document afférent à la signature de l'acte authentique, prévue le 21 décembre 2022 concernant :

-la cession au prix de 120 000 € hors taxe et hors droits de mutation à la SAEM Habiter à Yerres de la propriété communale cadastrée AI 276, sise 27 rue du Château de Grosbois.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Commune et ampliation sera transmise :

- au Préfet de l'Essonne,
- au Trésorier principal de Yerres, Receveur municipal,
- à l'intéressée.

Fait à Yerres, le 08 décembre 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 12/12/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20221212-lmc17310H1-AR